



Edith CARLIN
Psychologue
Diplôme Universitaire de Lille 3

Analyse du Comportement Appliquée aux Troubles du Développement et du Comportement

- Structurer l'environnement
- Evaluer par des tests adaptés
- Analyser les déficits de langage
- Développer les habiletés sociales
- Analyser les comportements inadaptes

Contact : carlinedith@hotmail.com

PRESENTATION DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO EDUCATIF ET COMPORTEMENTAL EN DIRECTION DES PERSONNES AUTISTES OU PRESENTANT UN TROUBLE COMPLEXE DU DEVELOPPEMENT ET DE LEUR FAMILLE

METHODE EDUCATIVE

Elle repose sur la mise en place d'une intervention innovante, basée sur des méthodes recommandées par la Haute Autorité de Santé pour les personnes TED (Trouble Envahissant du Développement) et fortement préconisées et efficaces auprès des personnes présentant un trouble complexe du développement. Parmi ces méthodes nous trouvons : l'ABA (Analyse Appliquée du Comportement), le TEACCH (Traitement et éducation des enfants autistes ou atteints de troubles de la communication associés) et le PECS (Communication par Echange d'Images). La prise en charge de la personne est basée sur ces méthodes connues et mises en avant par une psychologue spécialisée.

IMPACT POSITIF

Ces approches encore trop peu développées en France, dont l'impact est pourtant reconnu comme largement positif, partagent l'ambition d'aider à améliorer le niveau de la qualité de vie de l'enfant ou de l'adulte, mais également des membres de sa famille et de son entourage.

OBJECTIFS

Construit avec la psychologue et la famille, l'intervention aura pour principaux objectifs :

- L'évaluation des compétences par des tests adaptés.
- Le développement des programmes éducatifs individualisés.
- L'animation des séances psycho-éducatives et comportementales individuelles ou de groupe.
- La formation et la supervision des intervenants (suivis individuels).
- L'animation de guidances parentales.
- Le soutien à la fratrie.
- Le soutien technique auprès des partenaires des intégrations scolaires, des différentes institutions fréquentées par l'enfant (IME/CAMPS...), des professionnels en libéral (orthophoniste, psychomotricien...).



LES PRESTATIONS PROPOSEES

1. Intervention psycho-éducative et comportementale individuelle

Des séances individuelles à la table de travail basées sur les méthodes ABA, TEACCH et PECS sont élaborées à partir de l'évaluation de la personne autiste.

Les priorités éducatives vont être déterminées en fonction des résultats de l'évaluation, des attentes de la famille et du milieu fréquenté par l'enfant ou l'adulte dans la journée.

Le programme va comporter des objectifs de travail définis en fonction des capacités et des lacunes actuelles, des demandes des parents et de ce qui est réalisable.

Le programme s'appuie sur des fonctions telles que l'attention, l'imitation, la motricité, la perception, les capacités cognitives, le langage et les autres formes de communication, l'autonomie, les compétences pré scolaires et scolaires ... Les exercices sont diversifiés dans leur contenu, dans le matériel et dans le contexte de présentation.

D'autres objectifs seront plus spécifiquement abordés en fonction des besoins.

Le travail, selon les besoins de l'enfant ou de l'adulte, pourra être surtout axé sur des compétences sociales telles que :

La compréhension de situations sociales autour de différentes problématiques liées aux vécus des personnes en situation de handicap (la moquerie, la différence, les peurs, la gestion des imprévus, les règles de vie, la façon dont on s'adresse aux personnes, par exemple ce que l'on peut dire ou pas, etc.); Les habiletés de communication pragmatiques (usage social du langage); Les habiletés conversationnelles (fait d'attendre son tour, etc.); La créativité et l'imagination (inventer la suite d'une histoire) ou encore autour de la gestion des troubles du comportement.

La durée des séances en individuel peut varier. Elles seront soumises à l'avis de la psychologue quant au temps le plus approprié pour que l'enfant reste dans les apprentissages tout au long de la séance. Chaque séance est précédée d'un temps de préparation (1/4 d'heure) et d'un temps de débriefing avec les parents de la séance effectuée avec l'enfant (1/4 d'heure).

2. Séance de groupe

Des séances de groupe/binôme pourront être proposées pour les enfants ou les adultes ayant acquis les compétences de bases.

Les objectifs de la mise en place du travail en groupe ou en binôme sont : « un entraînement aux habiletés sociales » et aux relations sociales. Le but est ici de conduire les personnes avec autisme à prendre des repères sur lesquels ils peuvent s'appuyer, à suivre des règles, et à apprendre les différentes manières d'agir et de s'exprimer, pour leur permettre de mieux vivre les diverses situations sociales.



Les groupes de travail seront composés en fonction du niveau développemental tout en respectant une tranche d'âge.

Pour les enfants, le travail mené lors des séances de groupe pourra s'articuler comme suit, en fonction de leurs difficultés et de leur niveau de développement :

- compréhension des rituels scolaires
- Le jeu (fonctionnel / de société / d'imagination / etc.)
- L'autonomie dans le travail au sein d'un groupe (comme cela est demandé à l'école).

Pour des adolescents et des adultes, le travail mené lors des séances de groupe pourra s'articuler comme suit, en fonction de leurs difficultés et de leurs niveaux de développement :

- Un travail axé sur le quotidien : utilisation d'un emploi du temps visant à l'autonomie, tâches utiles au développement de l'autonomie personnelle, domestique et de loisir (faire les courses, apprendre à faire un gâteau, mettre la table pour soi ou pour plusieurs, apprendre à se servir d'un ordinateur etc.) ;
- Un travail autour des compétences sociales de base : échange entre pairs, fait de suivre des règles en société, etc.

3. Guidance parentale

Les parents sont au centre du projet pour leur enfant ; ils sont pleinement associés à la prise en charge de leur enfant afin qu'ils puissent mieux comprendre son fonctionnement. Ils peuvent s'ils le souhaitent prendre le relais des professionnels, ce qui permet de poursuivre la prise en charge dans tous les lieux que fréquente leur enfant et de travailler ainsi la généralisation, c'est-à-dire la transposition du comportement acquis à d'autres environnements.

La guidance parentale, voire même de la famille au sens plus large, présente donc un grand intérêt pour améliorer la qualité de vie de toute la famille.

Différentes demandes peuvent être à l'origine de la mise en place d'une guidance parentale :

- *Soit les parents signalent une situation problématique chez leur enfant, et demandent qu'on les aide à la résoudre ;*
- *Soit ils désirent développer les compétences de leur enfant dans les domaines de l'autonomie (personnelle, domestique ou sociale), de la communication ou du jeu, en mettant en place les aides adaptées ;*
- *Soit ils souhaitent apprendre à organiser des séances de travail à la table afin de soutenir et de généraliser les apprentissages de type cognitifs ou scolaires.*

Dans tous les cas, la guidance a pour objectif d'informer et de former les parents pour les aider à trouver les meilleures stratégies pour le quotidien.



4. Supervision d'intervenants

Afin de généraliser les apprentissages appris lors des séances avec la psychologue et pour soulager les parents au domicile, la mise en place d'une intervention éducative à domicile assurée par un intervenant (recruté par les parents) est possible.

Après avoir reçu une formation théorique et pratique avec la psychologue, les intervenants pourront accompagner l'enfant.

L'intervenant sera supervisé par la psychologue (2 à 3 heures par mois ou plus en fonction des besoins) afin de faire évoluer le programme en fonction des progrès de la personne avec autisme, de l'aider à faire face aux difficultés rencontrées et d'assurer la qualité de l'accompagnement.

L'intervenant en parallèle des supervisions assistera à certaines séances individuelles de l'enfant (effectuée avec la psychologue) afin de parfaire ses connaissances théoriques et pratiques.

5. Partenariat écoles / institutions publiques ou privées

Lorsque cela sera possible, la psychologue pourra intervenir au sein des différentes institutions fréquentées par les personnes pour:

- Informer l'équipe sur les troubles de l'enfant ou de l'adulte avec autisme.
- Proposer une information sur les Troubles Envahissants du Développement et de façon plus spécifique sur les difficultés et besoins de la personne accueillie.
- Aider à la mise en place d'outils visant à améliorer la compréhension et l'autonomie de l'enfant ou de l'adulte avec autisme.
- Participer aux PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) et autres réunions éducatives.

6. Groupe de soutien à la fratrie

Lors de ces rencontres, nous proposerons de parler de l'autisme, de la manière qu'ont les enfants avec TED de percevoir leur environnement et des difficultés qui en découlent dans la vie de tous les jours. La discussion est étayée par des livres et des films décrivant l'autisme. Pour les plus jeunes, nous amenons différents jeux thématiques et activités physiques.

Le but du groupe fratrie est d'offrir un espace pour comprendre l'autisme, et aussi pour pouvoir s'exprimer librement, sans tabou et sans jugement sur la difficulté que peut représenter le vécu quotidien avec une sœur ou un frère différent. On peut y parler avec ses mots, partager et comparer ses expériences, ou simplement écouter ce que les autres ont à dire. Ce qui est dit dans le groupe reste dans le groupe.



L'intérêt est ici de permettre aux enfants et aux jeunes qui fréquentent ces groupes d'être en contact avec des pairs qui vivent des situations semblables, de se sentir appartenir, intégrés, de pouvoir évoquer un vécu qui sort de l'ordinaire.

ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE

1. Evaluation

Un premier contact sera établi et suivi d'une évaluation faite par la psychologue pour préciser les besoins et mettre en œuvre le projet individuel.

2. Le projet éducatif individuel

Le projet individuel précise les objectifs et les méthodes d'accompagnement, il est élaboré en concertation étroite avec le bénéficiaire, sa famille et la psychologue.

Le projet est un guide pour tous les intervenants, il prévoira des points d'étapes qui permettront de vérifier l'intérêt de l'aide apportée et d'ajuster l'intervention.

CONDITION FINANCIERES ET PRISE EN CHARGE

1. Coût des interventions

- Séances individuelle, évaluation (dont premier entretien), guidance parentale, supervision des intervenants : 40 euros de l'heure.
- Séances de groupe : 30 euros de l'heure.
- Eventuels trajets (déplacement à l'école, à l'IME...): 0,50 centimes / KM à partir du local de prise en charge.

2. La charte de fonctionnement

Une charte précisera les modalités de fonctionnement des prises en charge. Chacune des parties s'engagera ainsi réciproquement à tout mettre en œuvre pour veiller au respect des différents points évoqués, ceci afin de permettre le déroulement des séances dans des conditions optimales.

3. Prise en charge

Les frais inhérents à la prise en charge peuvent être **pris en compte par la MDPH** (Maison Départementale Des Personnes Handicapés) **lors de l'élaboration du dossier et peuvent être compensés par un complément à l'AEEH** (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé). Une prise en charge pour les transports peut également être sollicitée. Certaines mutuelles proposent de prendre en charge ce type d'accompagnement. N'hésitez donc pas à vous renseigner auprès de votre organisme complémentaire.